



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1980-1981

SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 1980

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés</i>	2
<i>Installation du Conseil de la Communauté française</i>	2
<i>Démission et remplacement d'un membre</i>	2
<i>Ordre du jour</i> (approbation)	2
— Motion d'ordre	2
Demande d'ajournement	
Orateurs : MM. Lagasse, Féaux, Wathélet, Pierard, Mme Dinant.	
Interviennent : MM. Nols, Califice, M. le Président, MM. Gol, Toussaint, Humblet, André.	
Vote par assis et levé sur la proposition de résolution.	5
— Demande d'ajournement (vote nominatif)	5
Orateur : M. Lagasse.	

La séance est ouverte à 14 h 35 m.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je prie MM. Brasseur et Maystadt, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, ici présents, de prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

MM. Brasseur et Maystadt, secrétaires provisoires, prennent place au bureau.

EXCUSES

M. le Président. — Demandent d'excuser leur absence à la présente séance :

MM. Pouillet, pour raisons de santé; Payfa et Deschamps, empêchés.

— Pris pour information.

INSTALLATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Ouverture de la session ordinaire 1980-1981

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, le Conseil se réunit aujourd'hui de plein droit, en vertu de l'article 32, § 1^{er}, de la loi du 8 août 1980.

Cette séance d'installation de notre assemblée prend un relief particulier puisque, par application des lois des 8 et 9 août 1980, le Conseil culturel — devenu Conseil de la Communauté française — a vu s'étendre très largement ses compétences...

M. Bonmariage. — Et sa dépendance vis-à-vis du pouvoir national.

M. le Président. — ...tandis que la responsabilité politique des membres de l'Exécutif est reconnue vis-à-vis de celui-ci.

Le Conseil de la Communauté française ne remplace pas mais poursuit l'activité de l'ancien Conseil culturel. Les membres du Conseil de la Communauté française sont les membres de l'ancien Conseil culturel. Le nouveau Conseil reprend les biens, les services et le personnel de l'ancien Conseil. Il succède aux droits et obligations de l'ancien Conseil culturel, le règlement de la nouvelle assemblée sera celui de l'ancienne, adapté toutefois conformément aux lois de réformes institutionnelles des 8 et 9 août 1980; le Conseil culturel reprend l'arrière législatif c'est-à-dire les propositions et projets de décret de l'ancien Conseil.

C'est sans solution de continuité que le Conseil de la Communauté française succède à l'ancien Conseil culturel.

Je déclare ouverte la session ordinaire 1980-1981 du Conseil de la Communauté française. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. le Président. — En sa séance du 14 octobre dernier, le Sénat a validé les pouvoirs de M. Jean Leclercq, proclamé sénateur en remplacement de M. Jean Poulain, ce dernier étant appelé à achever le mandat de M. Emile Lacroix, démissionnaire.

Je lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du 16 octobre dernier à laquelle les présidents des groupes politiques avaient été conviés, le bureau, conformément à l'article 23 du règlement d'ordre intérieur, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour ?

La parole est à M. Lagasse.

Motion d'ordre

Demande d'ajournement

M. Lagasse. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre groupe voudrait voir compléter l'ordre du jour et m'a chargé de faire des propositions à cette fin.

Notre président de séance nous expliquait, il y a un instant, que le Conseil de la Communauté succédait au Conseil culturel de la Communauté française en le continuant. Cette thèse en vaut une autre. Elle est surprenante à première vue; elle peut cependant se défendre.

Il est vrai que, ces deux derniers mois, dans les partis de la majorité, de l'ancienne comme de la nouvelle, l'on nous a répété à l'envi que les lois des 8 et 9 août innovaient profondément tant en ce qui concerne les communautés que les régions. On n'a pas hésité à déclarer qu'une ère nouvelle prenait cours et qu'à partir du 1^{er} octobre, on allait voir ce qu'on allait voir !

Mais il est vrai que l'opinion publique a assisté à toute cette mise en scène avec une incrédulité que je crois pouvoir qualifier d'annusée. Il faut dire que le 1^{er} octobre n'a pas marqué un changement bouleversant, ni dans la vie de la région wallonne, ni dans la vie de notre communauté française. Ceux qui se sont rendus à Wépion la semaine dernière...

M. André. — Vous n'y étiez pas !

M. Lagasse. — ...n'ont pas eu l'impression irrésistible que l'autonomie des régions et de la communauté était enfin acquise. (*Applaudissements sur les bancs du FDP-RW.*)

Cela étant dit, vous le savez, mes chers collègues, notre groupe unanime a toujours été convaincu qu'il fallait sortir des ornières et affirmer...

M. le Président. — Monsieur Lagasse, venez-en au fait.

M. Lagasse. — J'y viens, Monsieur le Président, et même j'y suis; j'explique pourquoi nous demandons un complément à l'ordre du jour tel qu'il avait été adopté à l'unanimité par tous les chefs de groupe la semaine dernière.

M. M. Wathelet. — Sous réserve.

M. Lagasse. — Nous espérons que dans cette assemblée, nous sommes tous résolus à ne pas suivre le mauvais exemple que l'ancien CCF, le Conseil cul-

tuel français, a donné pendant huit années. Nous voulons croire qu'enfin, il y aura chez tous, et dans tous les groupes, la volonté politique de faire de cette assemblée le véritable représentant de notre peuple, indépendant le plus possible du pouvoir central. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-RW.*)

C'est dans ce sens, Monsieur le Président, que nous demandons que notre assemblée non seulement examine aujourd'hui les différents points qui figurent à l'ordre du jour, mais accepte aussi de compléter cet ordre du jour en tenant compte des problèmes d'actualité.

Je le dis tout de suite, je me suis réjoui de voir que figurait à l'ordre du jour la constitution du bureau définitif. De même, je me suis réjoui de constater qu'y figuraient les propositions d'adaptation de notre règlement d'assemblée, car tout le monde était d'accord la semaine dernière pour dire qu'il fallait d'extrême urgence et par priorité absolue apporter les modifications qu'imposait la législation des 8 et 9 août.

Toutefois, cela ne nous paraît pas suffisant.

Jeudi dernier, le greffier de notre assemblée a été saisi d'une proposition de résolution relative à l'action préventive qu'il y a lieu de développer pour combattre tout renouveau du fascisme. Vous avez trouvé sur vos bancs le projet de résolution qui, nous nous en réjouissons, porte aujourd'hui la signature d'un représentant de toutes les formations politiques de cette assemblée.

Monsieur le Président, je demande de la façon la plus précise que ce point, dont je n'ai pas besoin de souligner l'actualité, soit ajouté à notre ordre du jour et je demande aussi que l'assemblée lui reconnaisse une priorité absolue : Nous demandons dès lors que notre assemblée commence ses travaux par ce point.

J'ajoute que le greffier de notre ancien Conseil culturel a également reçu, voici quelque temps déjà, une demande d'explications de notre collègue M. Humblot relative aux conditions dans lesquelles s'est effectuée la rentrée scolaire. Certes, cette rentrée date déjà de près de huit semaines, mais il n'a pas été possible de vous présenter cette demande plus tôt.

Une autre demande d'explications a également été introduite par notre collègue, M. Brasseur concernant l'avenir extrêmement compromis de l'Exotarium, institution qui a une indéniable importance et qui devrait, retenir d'urgence l'attention de l'Exécutif.

Nous demandons que l'assemblée prenne acte de ces deux demandes d'explications — qui prochainement prendront la forme d'interpellations — et les inscrive à l'ordre du jour de la prochaine séance de notre Conseil.

En agissant ainsi, nous montrerons que le Conseil de Communauté n'entend pas suivre le regrettable exemple que le Conseil culturel avait donné au cours des années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-RW.*)

M. le Président. — Je consulte l'assemblée sur la proposition faite par M. Lagasse.

La parole est à M. Féaux.

M. Féaux. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me tiendrai au point actuellement en discussion, c'est-à-dire la fixation de notre ordre du jour. Je crois, en effet, qu'il ne faut pas aborder aujourd'hui l'examen des problèmes politiques.

Concernant l'ordre du jour donc, je puis vous dire, au nom du groupe socialiste, que nous sommes d'accord pour examiner, discuter et voter au cours de cette séance la proposition de résolution à laquelle M. Lagasse

vient de faire allusion, et pour entamer immédiatement et par priorité, cette discussion, compte tenu de son importance.

En revanche et toujours au nom de mon groupe, je demande que les points qui figurent à l'ordre du jour soient ajournés et discutés lors de notre prochaine séance. (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

M. le Président. — La parole est à M. M. Wathelet.

M. M. Wathelet. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PSC marque son accord sur la proposition faite par M. Lagasse d'examiner la proposition de résolution qui vient de nous être communiquée immédiatement après le point 1 consacré à l'installation du Conseil de la Communauté française à laquelle vous venez de procéder.

Je demande également, au nom du groupe PSC, que l'examen des autres points figurant à l'ordre du jour de la présente séance soit reporté à la plus prochaine séance publique. (*Vives protestations sur les bancs du FDF-RW.*) (*Interruptions de M. Nols.*)

M. R. Gillet. — Le CVP doit vous donner son autorisation, sans doute ?

M. Califice. — Monsieur Nols, vous êtes indigne de vous prononcer sur ce projet de résolution.

M. le Président. — La parole est à M. Piérard.

M. Piérard. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a, me semble-t-il, de la nervosité dans l'air.

Au nom du PRL, je soutiens la demande de M. Lagasse... (*exclamations sur les bancs du FDF-RW.*)... d'examiner en priorité la proposition de résolution dont il vient d'être question. L'opinion publique ne comprendrait pas, je crois, qu'un refus soit opposé à cette demande et que notre assemblée se prononce sur ce problème important, au cours d'une séance ultérieure.

M. Raymond Aron a écrit dans l'Express, la semaine dernière : « L'attentat de la rue Copernic n'est pas un fait divers, c'est un événement historique ».

La manifestation d'hier l'est également et nous devons en tenir compte.

Il faut, que les membres du Conseil se prononcent aujourd'hui sur cette proposition de résolution.

Quant à la demande d'ajournement avancée par M. Féaux, j'ai fait preuve de bonne volonté lors des travaux de la commission du règlement, — j'ai, en effet, contresigné une proposition de modification de ce dernier, — j'estime que nous devons profiter de la présente réunion pour l'analyser. En effet, le fait de reporter nos réunions et de ne pas arriver à constituer notre bureau définitif donne des armes aux partisans de l'anti-parlementarisme qui est un terrain propice au développement du fascisme. (*Approbaton sur les bancs du PRL, FDF-RW et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Fait personnel

M. Nols. — Monsieur le Président, je demande la parole pour un fait personnel. Je viens d'être mis en cause par notre collègue M. Califice qui m'a jugé indigne de me prononcer et de voter la résolution qui nous est proposée. Je vous demande, Monsieur le Président, d'inviter M. Califice à retirer ses paroles.

M. Califice. — Je ne les retirerai pas. (*Rumeurs sur divers bancs.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, un peu de calme s'il vous plaît. Monsieur Nols, je n'ai pas entendu M. Califice prononcer les paroles que vous mettez en cause. Je déclare donc l'incident clos.

*Ordre du jour
Approbation - Suite*

M. le Président. — Nous reprenons la discussion en cours. La parole est à Mme Dinant.

Mme Dinant. — Monsieur le Président, notre groupe est d'accord avec les collègues qui m'ont précédée pour dire que nous souhaitons par priorité voter cette résolution qui est le premier prolongement d'une action importante que nous avons menée tous

M. Gol. — Vous êtes les plus mal placés pour le faire. (*Vives protestations sur divers bancs.*)

Mme Dinant. — Monsieur Gol, je regrette infiniment que ce soit à moi, qui ai connu la guerre, le racisme et l'incivisme alors que vous n'étiez pas encore né, que vous adressiez de telles paroles. (*Longs applaudissements sur divers bancs.*)

M. Delmotte. — Quelle indignité !

M. Toussaint. — Il y a tout de même des manifestations de racisme en Union soviétique ! Alors ?

Mme Dinant. — Vous avez sans doute inspiré, Monsieur Toussaint, l'auditeur qui, ce matin, à la radio regrettait que les communistes soient présents à la manifestation d'hier. Cela ne m'étonne pas de votre part.

Mais avant de prononcer ces paroles, M. Gol aurait mieux fait de connaître le pédigrée de la personne qui se trouve à la tribune. (*Vifs applaudissements sur divers bancs, huées à l'égard des membres du PRL.*)

Mme Dinant. — Je vous rappelle qu'en 1940 et 1941, il y avait déjà des communistes qui recueillaient et cachaient des juifs. On l'a rappelé la semaine dernière à Forest-National, à la séance d'hommage à ceux qui avaient aidé les juifs; vous vous y étiez fait annoncer mais vous n'y étiez pas.

Par ailleurs, l'assemblée n'étant pas encore normalement constituée, nous nous prononcerons pour l'ajournement qui a été proposé. (*Vifs et longs applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président — La parole est à M. Gol.

M. Gol. — Monsieur le Président, je tiens à préciser (*interruptions sur les bancs socialistes et communistes*) ...que mon observation ne s'adressait pas à la personne de Mme Dinant. (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Burgeon. — Vous devriez avoir honte de votre intervention !

M. Gol. — Monsieur le Président, je souhaite que mes collègues se calment. Mon observation, je le répète, ne s'adressait pas à la personne de Mme Dinant. Je connais suffisamment les problèmes dont nous parlons pour ne pas avoir adressé ces paroles à Mme Dinant. A travers elle je m'adressai au groupe communiste, je le confirme, qui manifeste des sympathies à l'égard de

pays dans lesquels ont cours des actes de racisme et des actes contraires aux libertés démocratiques. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Toussaint.

M. M. Toussaint. — Je tiens à dire également que je n'ai pas attaqué la personne de Mme Dinant, et que je suis tout disposé à applaudir le représentant du groupe communiste qui viendrait maintenant dire à la tribune qu'il réproche les actes fascistes et racistes, y compris l'antisémitisme, qui régneraient dans n'importe quel pays du nord au sud du globe.

Nous le disons clairement, il ne doit pas y avoir d'équivoque à cet égard : pas plus un pays à régime dit de gauche qu'un pays à régime dit de droite n'est excusable quand il fait preuve de racisme (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Humblot.

M. Humblot. — Monsieur le Président, qu'il soit permis à l'un des plus âgés des membres de cette assemblée (*bilarité*) de dire à M. Gol qui a l'excuse de la jeunesse et à M. Toussaint qui ne l'a plus, que c'est une erreur de politiser cet incident.

Quand nous étions dans le maquis, nous ne nous préoccupions pas de savoir si nos camarades étaient libéraux, communistes, ou quoi que ce soit et dans cette affaire, il n'y a pas d'opinion politique qui compte. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je trouve que ce qui se passe ici en ce moment est déplorable. C'est pourquoi je vous demande de passer immédiatement au vote de la résolution qui a été déposée par les chefs de groupe, dans la dignité et en dehors de tout esprit de démagogie. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de passer à ce vote sans autre forme de procès.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, voici le texte du projet de résolution déposé sur le bureau du Conseil : « Le Conseil de la Communauté française, inquiet de constater une renaissance du fascisme et du racisme qui se manifeste notamment par des actions violentes,

considérant que s'il est indispensable d'interdire les activités des groupements tels que le Vlaamse Militanten Orde, une action préventive parallèle doit aussi être menée résolument;

considérant que les jeunes doivent savoir ce que sont le fascisme et le racisme et ce que sont les ignominies qu'ils ont engendrées et qu'ils engendrent dans le monde;

souhaite que l'enseignement dispensé dans le secondaire comporte l'illustration des phénomènes historiques et actuels du racisme et du fascisme ainsi que les conséquences des comportements produits par cette idéologie pour le développement d'une société humaniste. »

Ce projet de résolution est signé par tous les présidents des groupes parlementaires ici représentés.

M. Fœux. — Monsieur le Président, permettez-moi de suggérer que soient apportées au texte qui nous est soumis quelques modifications mineures.

Je lis au dernier paragraphe : « souhaite que l'enseignement dispensé dans le secondaire... »

Il me semble que ce problème doit déborder l'enseignement secondaire et concerner l'ensemble des étudiants qui fréquentent nos écoles.

Dès lors, je serais d'avis de remplacer les mots « dans le secondaire » par « à tous les niveaux ». Cela deviendrait donc : « ...souhaite que l'enseignement dispensé à tous les niveaux comporte l'illustration... »

J'en viens maintenant à une question de détail au troisième paragraphe : « considérant que les jeunes... ». Pour ma part, je crois intéressant de souligner que tous les jeunes doivent savoir ce qu'est le fascisme.

Dernière remarque : je me demande si le début de notre résolution, compte tenu du fait que notre Conseil n'est pas constitué, ne devrait pas être modifié et s'il ne conviendrait pas de dire : « les membres du Conseil de la Communauté française » plutôt que « le Conseil de la Communauté française ».

M. le Président. — Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à ces amendements ? (Non.)

VOTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le Président. — Je vous propose donc de passer au vote par assis et levé sur la proposition de résolution, telle qu'amendée.

— La proposition de résolution mise aux voix par assis et levé est adoptée à l'unanimité. Il en sera donné connaissance au Premier ministre et au Président de l'Exécutif. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

DEMANDE D'AJOURNEMENT

Vote

M. le Président. — Nous passons à la demande d'ajournement présentée par MM. Féaux et Wathelet.

Je vous propose de passer au vote sur cette demande d'ajournement.

M. Lagasse. — Je demande la parole, Monsieur le Président.

M. le Président. — La parole est à M. Lagasse. (*Protestations sur certains bancs PSC.*)

M. Lagasse. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelle réputation allez-vous donner à cette assemblée s'il n'est même plus permis de prendre la parole. Une proposition est faite et l'on proteste lorsque l'opposition veut donner son avis !

M. Féaux. — Vous avez déjà défendu votre point de vue tout à l'heure !

M. Lagasse. — Monsieur le Président, mes chers collègues, tout à l'heure, je vous ai expliqué pourquoi notre groupe souhaitait que notre Conseil de la Communauté française prenne un bon départ et pourquoi nous demandions qu'aujourd'hui, à cette séance de rentrée, nous nous mettions au travail sérieusement, comme toute assemblée législative digne de ce nom doit le faire. Aussi est-ce avec stupéfaction que notre groupe a entendu tout à l'heure le chef de groupe PS et le chef de groupe PSC proposer purement et simplement l'ajournement.

M. Wathelet. — Sauf pour la proposition de résolution !

M. Lagasse. — Mais si je vous comprends bien, vous demandez que les points 2, 3 et 4 qui figuraient à l'ordre du jour annexé à la convocation soient renvoyés à plus tard.

M. Wathelet. — Vous avez bien compris.

M. Lagasse. — Je vous demande des explications sur chacun de ces points et je commencerai par le dernier.

Le point 4 prévoit la prise en considération de sept propositions de décret. N'est-il pas dans l'ordre des choses et n'est-il pas prioritaire pour une assemblée législative de prendre en considération les propositions qui sont parvenues au responsable de l'institution ? Ces propositions ont été régulièrement déposées.

Il n'est de précédent de refus de prise en considération que lorsqu'un texte est soit contraire à la Constitution, soit contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Dès lors, je vous demande quel est l'argument que vous invoquez. Pourquoi refusez-vous de prendre en considération l'une de ces sept propositions ?

M. de Stexhe. — Parce que l'assemblée n'est pas constituée !

M. Lagasse. — Elle n'a pas à l'être pour prendre en considération des propositions de décret et elle vient d'adopter une résolution ! De surcroît l'assemblée peut parfaitement être constituée dans les cinq minutes si chacun y met un peu de bonne volonté.

J'en arrive au point 3 de notre ordre du jour. Dois-je vous rappeler qu'il y a dix ou quinze jours notre collègue Hurez, qui assurait la continuité de la fonction de président, avait convoqué tous les présidents de groupe politique et leur avait proposé — la proposition venait de lui — de réunir la commission du règlement pour que celle-ci prépare d'urgence les modifications jugées indispensables dès le premier jour de fonctionnement de notre nouvelle assemblée.

Voilà donc la proposition qu'un membre éminent du parti socialiste nous avait faite. Et je le répète, il le faisait en sa qualité de président du Conseil culturel, assurant la continuité de cette fonction de présidence jusqu'à l'avènement du Conseil de Communauté. Tous les présidents de groupe politique ont marqué leur accord, à la suite de quoi et pendant deux matinées entières, des collègues de tous les partis ont travaillé d'arrache-pied, sous la présidence active d'une autre personnalité éminente du parti socialiste, pour se mettre d'accord sur trois groupes de modifications reconnues par tous comme indispensables et d'extrême urgence, sans préjudice, a-t-on d'ailleurs ajouté de divers côtés, d'autres modifications que nous souhaitons voir adopter dans les prochaines semaines. C'était vraiment, sous le signe de l'urgence, le commun dénominateur. C'est ce que tout le monde a considéré, en réponse à la proposition faite par M. Hurez, comme devant être adopté aujourd'hui. Il est rare dans nos institutions parlementaires, spécialement au Conseil culturel, de voir pareille unanimité.

Des lors, je vous le dis franchement, je ne comprends plus ce qui se passe dans les groupes de la nouvelle majorité. Il y a quelques jours à peine, leurs porte-parole dûment investis de mandats, nous ont dit ce qu'il convenait de faire par priorité.

Nous avons reçu un rapport, fort bien fait, de M. M. Wathelet à ce sujet... et aujourd'hui il nous demande le renvoi aux calendes grecques de cette proposition. Je ne comprends pas.

M. M. Wathelet. — Sans doute, Monsieur Lagasse, n'avons-nous pas la même conception des calendes grecques car, pour moi, il s'agit d'un report à la plus prochaine séance publique.

M. Lagasse. — Le point le plus important est certes la nomination du bureau définitif. Je veux être bref mais absolument ferme. Comment ose-t-on proposer aujourd'hui de remettre à plus tard la constitution du bureau de notre nouvelle institution ? C'est la meilleure façon de le discréditer. C'est la meilleure façon de faire comprendre que notre assemblée n'a plus aucune autonomie, qu'elle dépend, que sais-je, du pouvoir central, du Parlement central ou du gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*) Choisissez parmi ces explications mais aucune n'est acceptable par notre groupe.

C'est pourquoi nous demandons avec insistance et nous invitons chaque responsable de cette assemblée de bien réfléchir avant d'émettre un vote. Nous demandons le maintien à l'ordre du jour des points 2, 3 et 4.

Monsieur le Président, nous demandons le vote nominatif.

M. le Président. — Monsieur Lagasse, vous demandez donc le vote nominatif sur la proposition d'ajournement.

M. Lagasse. — Non, Monsieur le Président, je demande le vote nominatif sur chacune des trois propositions d'ajournement :

1. La nomination du bureau définitif;
2. L'adaptation du règlement du Conseil à la législation nouvelle relative aux Conseils de communauté;
3. La prise en considération des sept propositions de décret.

M. le Président. — Ce n'est pas possible, Monsieur Lagasse.

La demande de vote nominatif est-elle appuyée ? (*Plus de douze membres se lèvent.*)

M. le Président. — Nous passons au vote sur la proposition d'ajournement de MM. Féaux et Wathelet.

132 membres sont présents.

91 répondent oui.

41 répondent non.

En conséquence, la proposition d'ajournement est adoptée.

Ont répondu oui :

MM. André, Anselme, Bailly, Basecq, Bataille, Baudson, Belot, Biefnot, Brasseur, Mme Brennez, MM. Brouhon, Bruart, Burgeon, Bury, Busicau, Busquin, Califice, Conrotte, Cugnon, Daulne, Degroeve, Dejardin Delhayce, Delizée, Delmotte, Denison, Desmarests, de Stexhe, Deworme, Mme Dinant, MM. Donnay, Dulac, du Monceau de Bergendal, Dussart, Féaux, Flagothier, François, Mme Goor, MM. Goossens, Grafé, Gramme, Guillaume F., Mlle Hanquet, MM. Hansenne, Harmegnies, Hiance, Hismans, Hoyaux, Hubin, Hurez, Jandrain, Jérôme, Kevers, Lambiotte, Langendries, Leclercq J., Lecoq, le Hardy de Beaulieu, Lernoux, Levaux, Lutgen, Mainil, Mathot, Meunier, Michel J., Moock, Northomb, Onkelinx, Paque, Paulus, Perdieu, Mme Pétry, MM. Pierret, Poulain, Radoux, Remacle L., Mines Remy-Oger, Ryckmans-Corin, MM. Simonet, Sondag, Spitaels, Sweert, Thys, Tilquin, Toussaint T., van de Put, Van der Biest, Van Gompel, Wathelet M., Wauthy et Ylieff.

Ont répondu non :

Mme Banneux, MM. Bernard, Bertouille, Bertrand, Bonmariage, Clerfayt, Coen, Cornet d'Elzius, Defosset, Demuyter, Descamps, Désir, de Wasseige, Fiévez, Gillet J., Gillet R., Glineur, Gol, Guillaume E., Havelange, Henrion, Humblet, Knoops, Lagasse, Lagneau, Lepaffe, Mmes Mathieu-Mohin, Mayence-Goossens, MM. Mordant, Moureaux, Mundeleer, Neuray, Nols, Olivier, Payfa, Piérard, Risopoulos, Mme Spaak-Danis, MM. Toussaint M., Tromont et Wathelet J.

M. Brasseur. — M. le Président, l'appareil a enregistré un vote positif alors que je voulais voter non.

M. le Président. — Il en est pris acte. Pour ma part, j'ai voté non par erreur, je voulais voter oui !

Mesdames, Messieurs, la séance est levée.

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

(*La séance est levée à 15 h 15 m.*)

COMMUNICATION AU GREFFE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

TRAVAUX DES COMMISSIONS --- RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES

Mardi 8 juillet 1980

Matin

I. Commission des Beaux-Arts :

1. Modification à apporter au décret du 16 avril 1975 instituant un prix littéraire du Conseil culturel de la communauté culturelle française
2. Proposition de décret portant création d'un Conseil supérieur des musées, de MM. Féaux et consorts.

Rapporteur : M. de Wasseige.

Etaient présents :

MM. Féaux (président), Bataille, Mme Brencz, MM. de Wasseige, Dulac, Mme Gillet, MM. Hanin, le Hardy de Beaulieu, Mme Spaak, M. Sweet.

Etaient absents :

MM. Basecq, Belot, Busquin, Dalem (excusé), Gillet R., Lagneau, Van der Biest, Wathelet.

II. Commission de la Radio-Télévision :

1. Rapport annuel de la RTBF pour 1978.
— Approbation du rapport de M. François.
2. Proposition de décret complétant le décret du 12 décembre 1977 portant statut de la RTBF déposée par MM. Bertouille et Lagneau.
3. Propositions de décret fixant les conditions de reconnaissance des radios locales, déposées respectivement par M. Désir et consorts et par MM. Féaux et Wathelet.

Etaient présents :

MM. Biefnot (président), Bataille, Mme Banneux, MM. Burgeon, Degroeve, Désir, François, Hubin, Knoops, Mordant, Van Cauwenberghe.

Etaient absents :

MM. André (excusé), Gol, Noël de Burlin, Poulain, Poullier (excusé), Mme Remy (excusée).

Mercredi 8 octobre 1980

Matin

Commission du Règlement et de la Comptabilité :

1. Adaptation du Règlement du Conseil à la législation nouvelle relative aux Conseils de Communauté.
2. Proposition de modification du Règlement (de MM. van de Put et de Stexhe).
Rapporteur : M. Conrotte.
3. Proposition de modification du Règlement (de M. Lagasse).

Etaient présents :

M. Sweet (président), Mme Brencz, MM. Conrotte, Cugnon, J. Michel, Moureaux, Mme Pétry, Toussaint, Van Gompel, Wathelet M.

Etaient absents :

MM. Bernard, Bonmariage, Coen, Devos, Gillet, J., Moock (excusé), Tilquin (excusé).

Autres membres du Conseil de la Communauté :

Etaient présents :

MM. Féaux et Lagasse.

Judi 16 octobre 1980

Matin

Commission du Règlement et de la Comptabilité :

1. Adaptation du Règlement du Conseil à la législation nouvelle relative aux Conseils de Communauté.

Rapporteur : M. Melchior Wathelet.

2. Proposition de modification du Règlement (de MM. van de Put et de Stexhe).

Rapporteur : M. Conrotte.

3. Proposition de modification du Règlement (de M. Lagasse).

Rapporteur : M. Moureaux S.

Etaient présents :

MM. Sweert (président), Bonmariage, Mme Brenez, MM. Conrotte, Cugnon, de Wasseige, Moureaux, Tilquin, Toussaint, Van Gompel, Wathelet M.

Etaient absents :

MM. Bernard (excusé), Coen, Devos (excusé), Gillet J., Michel J., Moock.

Autre membre du Conseil de la Communauté :

Etait présent :

M. Piérard.

Mardi 21 octobre 1980

Matin

Commission de la Coopération Internationale :

--- Entente entre le Conseil de la Communauté française et l'Assemblée nationale du Québec.

Etaient présents :

MM. Lagasse, Hismans, Perdieu, Mlle Hanquet, Mme Mayence, MM. Toussaint, Bertrand, du Monceau de Bergendal.

Etaient absents :

MM. Deschamps, Risopoulos, Kevers.